



CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY

Préavis municipal n° 01/2025

Rapport de la Commission d'étude

Demande de crédit pour la réalisation d'une nouvelle passerelle piétonne suspendue sur la Veveyse, entre En Moille-Saulaz (côté Corsier-sur-Vevey) et la Motte (côté Blonay – Saint-Légier), pour un montant de CHF 274'000.- TTC

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 01/2025 s'est réunie le 26.02.2025 à 19h00 et s'est constituée comme suit :

Président
Rapporteur
Membres

Présences
26.02.2025
19h00 à 19h45
Mike Volet
Mike Volet (C)
Marceau Rapsode (C)
Elsa Duchesne (VG)
Marie Dufour (VG)
Damien Chenevard (A)

Analyse

La municipalité de Corsier-sur-Vevey et le BTI nous expliquent les raisons de l'éboulement ainsi que l'analyse des possibilités et des types de passerelle, en tenant compte de la difficulté d'accès et des risques liés à l'emplacement. Le choix s'est porté sur une passerelle piétonne viable, à un prix raisonnable, avec une structure et des fondations aisées.

La construction de la passerelle et du nouveau sentier permettra de réduire les risques liés à la géologie du terrain. L'étude sur l'instabilité du sol a été mise à disposition de la commission et a pu être consultée.

La nouvelle infrastructure évitera la zone la plus dangereuse. La municipalité souligne qu'une réflexion globale devra être menée afin de limiter les écoulements d'eau dans cette zone. Néanmoins, un risque de glissement subsiste pour le sentier mais a été pris en compte. La passerelle sera construite à une hauteur suffisante pour faire face aux crues de la Veveyse.

Les membres de la commission ont posé diverses questions concernant les accès pour les piétons et les cyclistes, les risques d'éboulements ainsi que la sécurité de la zone.



Conseil Communal de Corsier-sur-Vevey
Rapport de Commission

Les sentiers d'accès sont actuellement soit mal entretenus, soit peu recommandés pour des raisons de sécurité. Le vallon reste une zone instable. Les honoraires élevés des mandats s'expliquent par la complexité des analyses, qui impliquent l'intervention d'ingénieurs, de géotechniciens, ainsi que la réalisation d'une étude de faisabilité et l'examen de plusieurs variantes pour garantir la meilleure solution.

La construction de la passerelle et le déplacement du sentier permettront de réhabiliter et de sécuriser ce chemin, qui est référencé et inscrit.

Le démontage et l'enlèvement de l'ancienne passerelle sont inclus dans le projet.

Une marge pour divers et imprévus a été prévue et est incluse dans le montant du préavis, ce qui devrait garantir l'absence de dépassement budgétaire.

Des demandes de subventions auprès du canton et de Suisse Rando sont en cours.

Mme la municipale Ferilli remercie et félicite La Commune de Corsier sur Vevey et le BTI pour les travaux et analyses de ce dossier.

Conclusions

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, à l'unanimité, d'adopter les conclusions de la Municipalité, comme suit :

- Vu le présent préavis
- Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission chargée de son étude.
Décide
 - a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés dans le présent préavis pour le montant totale de CHF 274'000.00 TTC ;
 - b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt, si nécessaire, à hauteur de CHF 274'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
 - c) de porter en déduction de cett investissements les futures subventions ou contributions à recevoir ;
 - d) de refacturer le 50 % du solde restant à la commune de Blonay-Saint-Légier.

Corsier-sur-Vevey, le 27.02.2025

Pour la Commission d'étude

Le Président, Mike Volet

Le rapporteur, Mike Volet